

## **Communiqué de Presse**

Samu-Urgences de France se bat depuis des années avec détermination et persévérance pour la revalorisation du statut des permanenciers auxiliaires de régulation médicale (parm), notamment leur passage en catégorie B, la création de passerelles professionnelles et la mise en place de formations en rapport avec les responsabilités exercées. Depuis 2008, un important travail a été réalisé par la Dhos en lien très étroit avec les organisations professionnelles, au premier rang desquelles Samu-Urgences de France et sa "commission parm".

Aujourd'hui, Samu-Urgences de France considère le résultat obtenu comme une grande avancée, tout en regrettant son délai de mise en œuvre, repoussé jusqu'au milieu de l'année 2011.

Une rencontre est programmée (dans les jours prochains) avec la Dhos et le Cabinet de la ministre. Cette rencontre a pour but d'examiner les conditions de la mise en œuvre des mesures nouvelles. Un des objectifs que nous visons est que de nouveaux délais ne viennent pas encore s'ajouter, mais qu'au contraire, un travail d'anticipation soit réalisé de telle sorte que tout soit mis en œuvre par les établissements le moment venu. Cette rencontre devrait aussi permettre d'éclaircir certaines dispositions concernant les plus anciens permanenciers et d'examiner la situation actuelle des plus récemment recrutés qui n'ont pas pu bénéficier de concours de titularisation.

Samu-Urgences de France ne soutient pas le mouvement social organisé le 18 mars sur ce sujet et dénonce toute utilisation de son nom à cette occasion.

Samu-Urgences de France rappelle que

- o les Samu-centres 15 sont en première ligne pour répondre, en période exceptionnelle comme au quotidien, aux appels des personnes en situation d'urgence ou de permanence des soins,
- o la régulation médicale permet de dispenser le juste soin à chaque patient,
- o la confiance du patient dans ce dispositif est directement liée au caractère personnel et médical du dialogue qui lui est offert,
- o la confiance du patient repose aussi pour une grande part sur trois facteurs : (1) la qualité de la relation entre le patient et l'assistant de régulation médicale qui le prend en charge dès les premiers instants de l'appel, (2) la pertinence de l'action de cet assistant et (3) l'efficacité du binôme que forment le médecin régulateur et son assistant.

Pour ces raisons, Samu-Urgences de France entend poursuivre, de façon responsable et dans l'intérêt des patients, la construction du nouveau cadre d'emploi des assistants de régulation médicale.

Marc GIROUD  
Président de Samu-Urgences de France  
+336 07 75 53 37

Patrice BEAUVILLAIN  
Président de la commission permanenciers  
de Samu-Urgences de France

Samu Urgences de France  
<http://www.samu-urgences-de-france.fr> première page